

La politique européenne de l'énergie : un défi institutionnel

Francesco Maria Salerno
16 octobre 2009



La politique européenne de l'énergie: plusieurs objectifs dans un cadre institutionnel fragmenté

- Les objectifs de la politique européenne de l'énergie
 - Sécurité de l'approvisionnement
 - Changement climatique

La politique européenne de l'énergie: plusieurs objectifs dans un cadre institutionnel fragmenté (2)

- La Commission européenne – un ou plusieurs ?
 - Traditionnellement, la Commission européenne est conçue comme un acteur unitaire
 - En réalité, la Commission est fragmentée en plusieurs Directorats Généraux
 - Chaque Directeurat a ses intérêts et ses priorités
 - Risque de manque de coordination entre Directorats
- Directorats protagonistes: DG-Energie, DG-Environnement et DG-Concurrence

La politique européenne de l'énergie: plusieurs objectifs dans un cadre institutionnel fragmenté (3)

- Quel est l'impact de la fragmentation interne à la Commission sur la politique de l'énergie?

La sécurité de l'approvisionnement

- DG-Energie propose

- Une centrale d'achats de gaz européenne, notamment pour l'achat de gaz en provenance de la région de la mer Caspienne
- Les avantages:
 - une puissance d'achat vis-à-vis des grands producteurs de gaz qui permet d'obtenir de meilleures conditions pour la fourniture (prix et/ou durée et/ou quantité)

La sécurité de l'approvisionnement (2)

- La perspective de DG-Comp sur une centrale d'achats:
 - Si les acheteurs ont une position dominante dans leur marché respectif, il n'y a pas de garantie que les réductions obtenues par le biais de la centrale d'achats soient transférées en aval
 - Les prix pour le consommateur final ne changent pas
 - La centrale d'achats peut être utilisée comme véhicule pour réduire la concurrence entre les participants:
 - Pacte de non-agression: le gaz importé par le biais de la centrale vers l'Italie ne peut pas être revendu dans un autre pays

Changement climatique

- Directive 2003/87 sur l'émission de gaz à effet de serre
 - Attribution de droits d'émission de gaz à effet de serre
 - Plans nationaux pour la réduction des émissions
 - Approbation des plans par la Commission

La sécurité de l'approvisionnement (3)

- Résultat:
 - Veto de la DG-Comp
 - Impasse sur le projet de la DG-Energie

Changement climatique (2)

- L'attribution des droits d'émission implique en principe une aide d'Etat
 - La Commission a le pouvoir d'autoriser ou non la mesure
- La politique relative au changement climatique implique une coordination très étroite entre DG-Comp et DG-Environnement

Changement climatique (3)

- Lettre conjointe des Directorats Concurrence et Environnement sur l'appréciation des aspects aides d'Etat dans les plans nationaux d'attribution des droits d'émission janvier 2004
- Un essai de coordination entre Directorats Généraux réussi: un seul interlocuteur et un cadre réglementaire accessible aux bénéficiaires

Changement climatique (4)

- Ordonnance de la Cour dans l'affaire T-387/04 EnBW c Commission
- Remise en cause de l'essai de coordination au sein de la Commission

Conclusion

- Droit de la concurrence et politique énergétique: priorités divergentes
- Le droit de la concurrence peut imposer une contrainte institutionnelle sur la politique énergétique
- Solution: abolir le droit de la concurrence ?
- MAIS ...

NEW YORK
WASHINGTON
PARIS
BRUSSELS
LONDON
MOSCOW
FRANKFURT
COLOGNE
ROME
MILAN
HONG KONG
BEIJING

CLEARY GOTTLEB STEEN & HAMILTON LLP

www.clearygottlieb.com